



Agriculture

Les changements climatiques ont un impact considérable sur l'agriculture. Il n'existe toutefois pas de vue d'ensemble des conséquences sur les récoltes et les revenus. Pour être en mesure d'anticiper l'adaptation, l'agriculture doit disposer de bases qui montrent de manière différenciée les actions à entreprendre dans le temps et l'espace. Il s'agira ensuite de créer les conditions-cadres nécessaires à la sécurité de la production et des prestations d'intérêt public.



Mesure: Utilisation optimisée de plantes utiles et de races animales adaptées, y compris gestion des organismes nuisibles PA1-a1¹

État	Phase initiale de mise en œuvre
Objectifs de la mesure	Mettre à disposition et utiliser des types de cultures et des animaux de rente robustes en vue d'une plus grande flexibilité et réduire l'emploi de produits phytosanitaires et de médicaments vétérinaires
Mise en œuvre	<p>Publiée en 2016, la stratégie «Sélection végétale 2050» précise notamment que les objectifs des programmes de sélection doivent viser à produire des plantes qui permettront également d'obtenir des rendements fiables dans les conditions futures. Un plan de mesures a été élaboré pour les principaux domaines d'action afin de mettre en œuvre la stratégie. Il comprend notamment un plan d'affaires pour la constitution d'un réseau de compétences et d'innovation ainsi qu'un rapport sur l'évolution du portefeuille de programmes publics de sélection. La mise en œuvre s'effectuera dans le cadre de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+).</p> <p>La préservation et l'utilisation durable de la diversité génétique des plantes cultivées sont des tâches permanentes de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). La mise en œuvre de la sixième action de promotion du Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture se déroule de 2019 à 2022.</p> <p>Le plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires a été adopté en 2017. Aussi les risques doivent-ils être réduits de moitié, et les alternatives à la protection phytosanitaire chimique, encouragées. La mise en œuvre doit s'effectuer dans le cadre de l'initiative parlementaire 19.475 et de la PA22+.</p> <p>Fondé en 2021, le Réseau suisse pour la santé des végétaux vise à mieux protéger la santé des végétaux cultivés et forestiers en Suisse contre l'introduction et la propagation de nouveaux ravageurs et de</p>

¹ Désignation de la mesure : PA1 = plan d'action 1, 2014-2019, a1 = mesure 1 du domaine Agriculture



	<p>nouvelles maladies grâce à des mesures de communication coordonnées.</p> <p>La Stratégie de sélection animale a été publiée en 2018. Les mesures de sélection animale doivent être davantage axées sur des caractéristiques telles que la santé animale, l'impact environnemental et l'efficacité des ressources.</p>
Atteinte des objectifs	Il n'est pas encore possible d'évaluer si la mise en œuvre de la mesure PA1-a1 a permis d'atteindre les objectifs.
Prochaines étapes	La mesure est poursuivie dans le plan d'action 2020-2025 en tant que mesure PA1-a1.

Mesure: Utilisation mesurée des sols et de l'eau		PA1-a2
État	Phase initiale de mise en œuvre	
Objectifs de la mesure	Formuler des options de gestion afin d'améliorer la capacité d'adaptation	
Mise en œuvre	<p>La Politique agricole 2014-2017 a introduit des paiements directs (contributions à l'efficacité des ressources) pour les techniques culturales préservant le sol. Les dispositions relatives à la protection contre l'érosion, qui fait partie des prestations écologiques requises, ont en outre été précisées. Des améliorations supplémentaires en matière de protection des sols sont prévues dans le cadre de la PA22+.</p> <p>S'agissant de l'utilisation de l'eau, l'efficacité d'irrigation compte désormais parmi les critères lors des demandes concernant des infrastructures d'irrigation dans le cadre d'améliorations structurelles. Par ailleurs, les taux de contribution peuvent être augmentés lors de l'utilisation de technologies préservant les ressources. D'autres améliorations concernant l'utilisation parcimonieuse de l'eau sont prévues dans la PA22+.</p> <p>Des projets en vue d'améliorer l'efficacité des ressources dans les domaines du sol et de l'eau sont en cours dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources au sens des art. 77a et 77b de la loi sur l'agriculture (LAgr).</p> <p>Le Programme national de recherche 61 a fourni des bases importantes en vue de l'adaptation de la gestion agricole dans les régions où l'eau est rare. Les options dont disposent les agriculteurs, l'interprofession, le canton et la Confédération dans des situations exceptionnelles de pénurie d'eau ont été compilées par l'OFEV dans une boîte à outils.</p>	
Atteinte des objectifs	Il n'est pas encore possible d'évaluer si la mise en œuvre de la mesure PA1-a2 a permis d'atteindre les objectifs.	
Prochaines étapes	La mesure est poursuivie dans le plan d'action 2020-2025 en tant que mesure PA1-a2.	



Mesure: Élaboration de bases en vue d'une exploitation adaptée au site		PA1-a3
État	Phase initiale de mise en œuvre	
Objectifs de la mesure	Adapter la production agricole à l'évolution de l'adéquation des sites : utilisation la plus efficace possible de potentiels de production variables d'une région à l'autre tout en réduisant l'exposition aux risques et en préservant les ressources naturelles	
Mise en œuvre	Les premières bases, telles que les bilans hydriques régionaux et les évaluations de l'adéquation des cultures au climat, ont été élaborées dans le cadre du programme de travail d'Agroscope. L'aspect concernant l'adaptation des sites doit être renforcé dans le cadre de la PA22+.	
Atteinte des objectifs	Il n'est pas encore possible d'évaluer si la mise en œuvre de la mesure PA1-a3 a permis d'atteindre les objectifs.	
Prochaines étapes	La mesure est poursuivie dans le plan d'action 2020-2025 en tant que mesure PA1-a3.	

Mesure: Extension du suivi et de l'alerte précoce		PA1-a4
État	Mise en œuvre suspendue	
Objectifs de la mesure	Illustrer les effets des changements climatiques sur la production agricole et les progrès réalisés en matière d'adaptation. Mettre à disposition des informations sur les paramètres liés aux conditions météorologiques pour soutenir une planification optimale des mesures	
Mise en œuvre	La mesure a été reportée faute de ressources.	
Atteinte des objectifs	La réalisation des objectifs par la mise en œuvre des mesures PA1-a4 ne peut pas encore être évaluée.	
Prochaines étapes	La mesure est poursuivie dans le plan d'action 2020-2025 en tant que mesure PA1-a4.	

Mesure: Examen des possibilités de soutenir la gestion privée des risques		PA1-a5
État	Phase initiale de mise en œuvre	
Objectifs de la mesure	Réexaminer et améliorer, là où cela est possible, les conditions-cadres de la gestion privée des risques de revenu compte tenu des fluctuations plus fortes des rendements et des marchés	



Mise en œuvre	<p>Une étude a examiné les actions nécessaires en matière de contributions fédérales pour des mesures de gestion des risques et conclut qu'il existe en Suisse une offre de produits d'assurance agricole, mais que la pénétration du marché est faible, en particulier dans le cas de risques à grande échelle susceptibles de concerner de nombreux acteurs simultanément. Au vu de ce constat, il a été proposé, dans le cadre de la PA22+, de créer une base légale afin que la Confédération puisse cofinancer les primes d'assurance relative aux récoltes.</p> <p>Par ailleurs, l'OFAG a cofinancé les premières études concernant la résilience de l'agriculture et du système alimentaire face aux changements climatiques.</p>
Atteinte des objectifs	Il n'est pas encore possible d'évaluer si la mise en œuvre de la mesure PA1-a5 a permis d'atteindre l'objectif.
Prochaines étapes	La mesure est poursuivie dans le plan d'action 2020-2025 en tant que mesure PA1-a5.

Mesure: Offensive de recherche et de conseil sur l'agriculture et les changements climatiques

PA1-a6

État	Phase initiale de mise en œuvre
Objectifs de la mesure	Acquisition de connaissances et sensibilisation en matière d'adaptation aux changements climatiques dans l'agriculture. Diffusion des options d'exploitation permettant de renforcer la capacité d'adaptation de l'agriculture.
Mise en œuvre	<p>L'OFAG participe au programme pilote Adaptation aux changements climatiques et soutient différents projets portant notamment sur la gestion de la sécheresse, les organismes nuisibles et l'adéquation au climat.</p> <p>Il participe au <i>National Centre for Climate Services</i> : Agroscope et l'Institut de recherche de l'agriculture biologique développent, dans le cadre d'un thème prioritaire, des scénarios concernant les organismes nuisibles.</p> <p>Le climat fait partie des champs stratégiques de recherche d'Agroscope définis dans les plans directeurs de la recherche agronomique et alimentaire 2017-2020 et 2021-2024 pour le domaine politique Agriculture.</p>
Atteinte des objectifs	Il n'est pas encore possible d'évaluer si la mise en œuvre de la mesure PA1-a6 a permis d'atteindre les objectifs.
Prochaines étapes	La mesure est poursuivie dans le plan d'action 2020-2025 dans le cadre des mesures PA1a1 à PA1-a5.